

Rapport n°28

Autorizzazione data à a Sucetà d'Ecunomia Mesta Lucale (SEML) di u Portu Toga da dipone una dumanda di subvenzione per finanzia u rinnovu di i puntili di u portu Toga

Autorisation délivrée à la Société d'Economie Mixte Locale (SEML) du Port de Toga aux fins de déposer une demande de subvention destinée à financer la rénovation des tabliers des pontons du port de Toga

Le capital de la SEML du Port de Toga est constitué d'actions détenues à parts égales et à hauteur de 40% par les communes de Bastia et de Ville di Pietrabugno autorités portuaires, et à hauteur de 20 % par un partenaire privé, l'entreprise Jean Spada.

Créée en 1990, la SEML a pour objet la gestion du port de plaisance de Toga, construit en 1988, dont l'emprise foncière est située sur le territoire deux communes.

Par arrêtés concomitants du 20 mai 2022, les communes de Bastia et Ville Di Petrabugnu se voyaient contraintes d'interdire la circulation piétonne et d'amarrage sur la totalité des pontons, ce sur préconisation d'un rapport jour établi le même jour par la société SOFID, maître d'œuvre chargé de la rénovation desdits pontons. Les conclusions contenues dans ce document faisaient en effet état d'un constat alarmant, mettant en évidence les risques de rupture importants de l'ensemble des structures.

Dès lors un marché de travaux relatif à la mise en œuvre en urgence d'amarrages sur les pontons était mis en œuvre par la SEML et notifié le 13 juin 2022 à la société ETIC. Les diligences mises en œuvre permettaient les levées partielles de l'interdiction d'amarrage dès le 20 juin 2022, la levée totale intervenant le 25 juillet suivant. L'interdiction d'accès et circulation piétons restent actuellement en vigueur jusqu'à réparation définitive des pontons.

Afin de procéder à la rénovation définitive des tabliers des pontons, une mission complète de Maîtrise d'œuvre a été confiée à la société SOFID. La phase Assistance Marchés de Travaux/Document de Consultation Entreprises est en cours de finalisation.

Dans le cadre de la recherche de financements de ce projet, la SEML sollicitera le fonds CEREMA « Port de plaisance d'avenir » destiné à soutenir les investissements de cette nature.

Le plan de financement ci-après décrit est ainsi envisagé :

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant HT en €	Libellé	Montant HT en €
Rénovation des tabliers des pontons du port de Toga	1 800 000 €	Appel à Projets – Port de plaisance avenir - CEREMA	1 000 000 €
		Fonds propre	800 000 €
Total Dépenses	1 800 000 €	Total Recettes	1 800 000 €

Pour déposer la demande de subvention précitée, la SEML doit y être dûment autorisée, par délibération de chaque autorité portuaire. C'est l'objet du présent rapport.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver le plan de financement précité.
- D'autoriser Monsieur le Maire, es qualité de président de la SEML, à solliciter les financements et signer tous les documents s'y rapportant.